



Foire aux questions sur la COVID-19 : Lignes directrices des interventions pour la reprise économique au titre du programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE) 2020-2021

1. Les entrepreneurs peuvent-ils présenter une demande de financement en vertu de tous les sous-programmes du PAEDE, comme indiqué pour le programme actuel ([Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique](#))?

Oui. Cependant, comme indiqué dans les nouvelles lignes directrices du PAEDE, la priorité sera accordée aux occasions d'affaires qui envisagent l'avenir, soutiennent l'emploi local et comportent un plan d'affaires qui reflète nos nouvelles réalités économiques.

Les entrepreneurs sont invités à communiquer avec le bureau régional du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) de leur région pour discuter de leur concept d'affaires et de la façon dont il s'harmonise avec les priorités établies dans les nouvelles lignes directrices.

Vous pouvez communiquer avec les bureaux suivants par l'entremise de leur directeur régional.

Région du Dehcho : Jennifer_Thistle@gov.nt.ca
Région du Sahtu : Marty-Ann_Bayha@gov.nt.ca
Région du Slave Sud : Tom_Colosimo@gov.nt.ca
Région du Slave Nord : ITInorthslaveloans@gov.nt.ca
Région de Beaufort-Delta : Don_Craik@gov.nt.ca

2. Ces nouvelles lignes directrices fondées sur des principes supplantent-elles celles qui existent déjà pour le PAEDE?

Non. Les nouvelles lignes directrices sont destinées à être appliquées conjointement avec le PAEDE existant. Ces lignes directrices établissent des priorités claires, mais indiquent aussi qu'il y a place à une certaine souplesse.

Ces nouvelles lignes directrices visent à accorder la priorité aux demandes de financement qui envisagent l'avenir, qui privilégient l'emploi local et qui investiront la majeure partie des fonds dans l'achat de biens et de services locaux. Ces priorités ont toujours occupé une place importante dans le PAEDE, mais sont maintenant mises de l'avant, compte tenu des circonstances économiques actuelles.



3. Comment les demandes de financement sont-elles évaluées?

Comme à l'habitude et conformément aux critères indiqués dans le PAEDE, les responsables des bureaux régionaux du MITI évalueront les demandes au titre des divers sous-programmes selon leur mérite individuel. Tel que nous l'avions souligné, les nouvelles lignes directrices serviront à hiérarchiser les décisions de financement selon les principes énoncés dans les lignes directrices existantes.

4. Les bureaux régionaux du MITI bénéficient-ils de la souplesse nécessaire pour répondre aux situations et aux pressions particulières qui existent dans les diverses régions des TNO?

Oui. Le PAEDE existant comporte la force fondamentale de la souplesse. Il permet aux responsables des bureaux régionaux de profiter de la conjoncture économique locale et de saisir des occasions uniques dans leur région. On a adopté une approche fondée sur des principes, dans le cadre du lancement du PAEDE 2020-2021, afin de conserver ce degré de souplesse.

Certains sous-programmes du PAEDE actuels bénéficieront de plus de souplesse que d'autres. Par exemple, les demandes de financement liées à des événements communautaires permettront peu de souplesse en raison des contraintes d'éloignement social, en conformité avec les directives de l'administratrice en chef de la santé publique.

5. Compte tenu de la conjoncture économique, le GTNO a-t-il augmenté son budget pour le PAEDE?

Le budget du PAEDE 2020-2021 approuvé par les députés de l'Assemblée législative en vertu du projet de loi sur l'affectation anticipée de crédits de 2020-2021 s'élève à 3,866 millions de dollars. Le MITI a augmenté ce budget à 4 millions de dollars au moyen d'une réaffectation des ressources internes.

À mesure que les activités du PAEDE 2020-2021 se dérouleront, le MITI continuera à étudier d'autres options et sources de financement.

6. Pourquoi le MITI met-il en place seulement maintenant le PAEDE pour 2020-2021?

Il était important que le GTNO ne mette pas en place un programme très semblable à celui du gouvernement fédéral.

(Par exemple, en mars 2020, le GTNO a annoncé l'entrée en vigueur de prêts pour fonds de roulement à faible taux d'intérêt octroyés par l'entremise de la Société d'investissement et de développement. Environ une semaine plus tard, le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur de prêts sans taux d'intérêt.



Cette mesure a été bénéfique pour les entreprises ténaises, mais a fait ressortir le fait que lorsque les ressources financières sont rares, idéalement, les programmes du GTNO devraient compléter les programmes fédéraux plutôt que les doubler).

Le MITI s'est plutôt concentré à jouer un rôle complémentaire dans l'élaboration de programmes de soutien aux entreprises offerts par le gouvernement fédéral.

Une fois que l'annonce de la mise sur pied du Fonds de soutien aux entreprises du Nord de CanNor a été faite le 20 avril dernier, on a pu établir une approche plus prospective pour le PAEDE et concentrer sa capacité de financement sur la reprise économique pour les entreprises ténaises.